

Compte-rendu de la réunion de département du 12 avril 2013

Présents : S. Adam, M. Berar, L. Danaila, E. Dargent, A. Divay, G. Edouard, S. Hadjadj, R. Larde, J.M. Le Breton, S. Le Brozec, D. Lebrun, C. Letellier, S. Nicolas, Y. Saidali, J.M. Saiter, J.C. Sautet, E. Talbot

Excusés : F. Baillot, D. Blavette, E. Domingues, M.S. Kaelin, D. Ledue, M. Stalin

I – Postes ATER et PAU

Suite à la demande faite par la Direction de l'UFR concernant les demandes de postes ATER pour 2013-2014 et les postes PAU à renouveler cette année (courrier du Président de l'Université du 29 mars 2013), le conseil de Département demande que les postes suivants soient ajoutés à la liste des postes vacants :

- poste de Damien Saurel (section 28, en disponibilité depuis le 1^{er} juillet 2011)
- poste de Bruno Maheu (section 62, en retraite depuis le 1^{er} mars 2013)
- poste de Kaouther Daoud (section 63, en mutation depuis le 1^{er} septembre 2012)

Concernant la répartition des postes ATER vacants disponibles, le conseil de Département demande :

- pour le poste de Catherine Bordel (section 28) : 2 postes demi-ATER
- pour le poste de Marie-Claude Ciccoli-Trannoy (section 62) : 2 postes demi-ATER
- pour le poste de Damien Saurel (section 28) : 2 postes demi-ATER
- pour le poste de Bruno Maheu (section 62) : 2 postes demi-ATER
- pour le poste de Kaouther Daoud (section 63) : 1 poste ATER

Toutes ces demandes représentent un coût inférieur au coût du poste correspondant.

Concernant la répartition des postes ATER ministériels disponibles, le conseil de Département demande :

- pour le poste ATER 1322 (sections 28-30) : 2 postes demi-ATER.

Justification : ce poste, correspondant à deux sections, permet le recrutement d'un demi-ATER pour chacune de ces deux sections.

- pour le poste ATER 1305 (section 61) : 2 postes demi-ATER.

Justification : face aux besoins en enseignement dans les filières où interviennent les enseignants de la section, et au nombre important de candidats, il est indispensable de recruter deux candidats pour répondre à la demande.

Concernant les postes PAU, le conseil de Département confirme la demande émanant de la section 61 (poste 8018/8366).

II - Passerelles PACES

En réponse à la demande de la Direction de l'UFR concernant les passerelles pédagogiques de la PACES, et après examen du document en définissant les modalités, le Conseil de

Département confirme les modalités d'admission en 2^e année, telles qu'elles sont définies dans le texte.

Christophe Letellier informe le Conseil des particularités liées au fonctionnement de la PACES et à la façon dont les étudiants reçoivent les informations disponibles. Une réflexion sur l'information à communiquer aux étudiants de la PACES pour leur permettre de passer du S1-PACES au S2-PMSI est engagée.

III - École d'ingénieurs ESITECH

Communication est faite par le Directeur aux membres du Conseil de Département de la note rédigée par la Direction de l'UFR et validée lors du Conseil de Gestion de l'UFRST du 8 avril dernier.

Une réflexion sur l'avenir des formations dans le cadre de la simplification des mentions est engagée. Jean-Charles Sautet fait part de ses inquiétudes concernant la lisibilité et le devenir des formations recrutant à Bac+2 dans le cadre de la simplification des mentions de Licence. Cette réflexion, étendue au contenu, à l'organisation et au devenir des formations est engagée et sera poursuivie lors des prochains conseils de Département.

Saint-Etienne du Rouvray le 12 avril 2013
J.M LE BRETON